



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 novembre 2021

LINKY

La CRE dresse un bilan positif du déploiement de Linky et consulte sur le futur cadre de régulation de sa phase d'exploitation

La CRE considère que le déploiement du compteur communicant Linky, qui représentera à terme un investissement d'environ 4 milliards d'euros, est un succès industriel pour notre pays. Les promesses ont été tenues en termes de délais et de performance du système de comptage évolué, et le coût final du projet sera inférieur au budget initial. La CRE dresse également un premier bilan positif de la concrétisation des gains à l'échelle d'Enedis mais aussi à l'échelle de la collectivité.

Le parc de compteurs Linky constitue désormais un outil majeur pour la réussite de la transition énergétique dans notre pays. La CRE consulte sur le nouveau cadre de régulation incitative qui s'appliquera dès 2022 pour la phase d'exploitation qui démarre.

Linky, une réussite industrielle

Au 31 décembre 2021, 90% du parc de compteurs d'Enedis sera équipé de compteurs communicants Linky, ce qui correspond à 34 millions de compteurs Linky installés entre fin 2015 et fin 2021.

La CRE profite du lancement de sa consultation publique sur le futur cadre de régulation, pour tirer un bilan positif de la phase de déploiement massif :

- le calendrier de déploiement a été respecté malgré la crise sanitaire ;
- les coûts d'investissement s'élèvent finalement à 4 Md€, soit une économie de 700 M€ par rapport au budget initial du projet ;
- la performance technique du système de comptage évolué est satisfaisante.

Les derniers compteurs Linky seront déployés par Enedis dans les trois ans à venir pour atteindre une couverture de l'ensemble des clients à fin 2024.

Les gains de Linky à l'échelle du distributeur et de la collectivité

La CRE a déjà réalisé début 2021 un premier bilan des gains à l'échelle du distributeur Enedis. Ils sont principalement liés à la diminution des coûts de relève, à la réalisation à distance des interventions et à la réduction des erreurs de facturation ou fraudes. Ces gains représentent 1 Md€ d'économisés sur la période 2021 à 2024. Par la suite, les gains atteindront environ 350 M€/an, en ligne avec les objectifs fixés au lancement du projet.

Le déploiement de Linky génère également des gains indirects pour les clients. En particulier, le développement de la télé-opération permet au client de ne pas être présent et réduit le coût des prestations. Les fournisseurs, quant à eux, peuvent proposer de nouvelles offres innovantes adaptées plus finement aux besoins de leurs clients, grâce à l'accès à de nouvelles fonctionnalités propres au compteur Linky comme les « calendriers fournisseurs » (heures super-creuses, tarif Week-end, ...).



29 novembre 2021

Pour les clients qui n'ont pas de compteur Linky, Enedis devra maintenir une relève résiduelle. La question se pose désormais, pour les clients qui auraient empêché la pose d'un compteur Linky, de leur facturer le coût de cette prestation. Cette facturation n'interviendrait de manière systématique qu'à partir de 2025.

Une nouvelle régulation incitative pour concrétiser durablement ces gains

La délibération de la CRE du 17 juillet 2014 a fixé la régulation incitative du projet Linky sur les 6 années de déploiement massif. La CRE a mené de nombreux travaux ces derniers mois pour définir le cadre de régulation incitative du projet Linky pour la phase d'exploitation qui démarre en 2022. En amont de la consultation publique qu'elle lance aujourd'hui, la CRE a rencontré le plus large éventail possible d'utilisateurs des compteurs Linky, en plus d'Enedis : fournisseurs, tiers, industriels etc...

La CRE considère qu'à partir de 2022, la régulation incitative du projet Linky devra répondre à deux enjeux principaux : assurer un haut niveau de performance de la chaîne communicante et faciliter les gains à l'échelle de la collectivité.

Contact presse : presse@cre.fr

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals.



Suivez-nous !



www.cre.fr



[@CRE_energie](https://twitter.com/CRE_energie)



[LinkedIn CRE](#)

Lettre électronique CRE

Nos dernières actualités